

## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **CHECKMATE PUFFER FRUIT MULTI***

*de la société* SUTERRA EUROPE BIOCONTROL SL  
*enregistrée sous le* n°2021-1919

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 30 juillet 2021,*

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Informations générales sur le produit

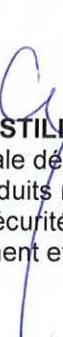
<b>Nom du produit</b>	CHECKMATE PUFFER FRUIT MULTI
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	SUTERRA EUROPE BIOCONTROL SL Plaza América 2, Planta 9 46004 VALENCIA Espagne
<b>Formulation</b>	Générateur d'aérosol (AE)
Contenant	305,5 g/kg - phéromones de lépidoptère à chaîne linéaire (équivalent à 180,5 g/kg de (E,E)-8,10-dodécadien-1-ol et 125 g/kg d'un mélange de (E/Z)-8-dodécenyl acétate et de (Z)-8-dodécenol)
<b>Numéro d'intrant</b>	364-2018.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2190561
<b>Fonction</b>	Attractif phéromone (confusion sexuelle)
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

13 AOUT 2021

  
**Charlotte GRASTINLEUR**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

<b>Vente et distribution</b>	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
<b>Emballage</b>	<b>Contenance</b>
Carton contenant au maximum 12 aérosols en acier avec couche interne en polyéthylène téréphtalate	320 g / carton